



HONORAIRES D'AGENCE TTC*

VENTE	HONORAIRES	TRANCHES	A LA CHARGE DU
-------	------------	----------	----------------

Bien à usage d'habitation et locaux commerciaux	9%	Jusqu'à 99 999 €	VENDEUR
	7%	De 100 000 € à 119 999 €	VENDEUR
	6%	De 120 000 € à 139 999 €	VENDEUR
	5.5%	De 140 000 € à 159 999 €	VENDEUR
	5%	De 160 000 € à 219 999 €	VENDEUR
	4.5%	De 220 000 € à 249 999 €	VENDEUR
	4%	Au-delà de 250 000 €	VENDEUR

Terrains	8%	Forfait	VENDEUR
----------	----	---------	---------

Parkings	3 000 €	Forfait	VENDEUR
Boxes	3 000 €	Forfait	VENDEUR
Caves	3 000 €	Forfait	VENDEUR

Tous nos honoraires sur les transactions immobilières sont calculés sur le PRIX DE VENTE.

Ces derniers sont à la charge du VENDEUR.

Pour les ventes en SUCCESSION les honoraires sont à la charge de L'ACQUEREUR et ils sont calculés sur le prix NET VENDEUR et sont TTC .

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

APRES PAIEMENT DE TOUTES TRANSACTIONS, IL VOUS SERA DELIVRE UNE NOTE.

*** TVA au taux en vigueur de 20 % incluse**

Honoraires au 10/02/2018

SENAC IMMOBILIER 12 bis, avenue du Général de Gaulle – 95250 BEAUCHAMP
SARL au capital de 180 000 € - N° CARTE PROFESSIONNELLE : T 717 - R.C.S de Pontoise B 428 654 941
Garantie financière 110 000 € - CEGC sans réception de fonds
Assurance en responsabilité professionnelle - GENERALI Police n° AL591311 / 21651